

**MAIRIE DE BONNES**

Charente  
16390 BONNES  
Tél : 05.45.98.51.74  
mairie@bonnes.fr

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2025N°13**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quatorze Avril, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 07 Avril 2025.

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, ADAMY Sandy, GEORGES Claire, Messieurs CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas, Monsieur CHLASTA Patrick.

Excusés : Monsieur DE GUILLEBON Olivier, Monsieur VALOIS Pierre.

Monsieur VALOIS Pierre a donné procuration à Monsieur BEGUERIE Stéphane

Absent : Néant

Monsieur Patrick CHLASTA a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres

- de fixer les taux d'imposition en 2025 à :

- TFB : 40.24 % ;
- TFPNB : 39.67 % ;
- THRS : 9.18%

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.  
Affiché et publié le

BONNES, le 15 avril 2025  
Le Maire

S. BEGUERIE

